



Secrétariat général du CRIES  
Insee DR d'Île-de-France  
1, rue Stephenson - 78180 Montigny-le-Bretonneux  
S. DRUELLE - 01 30 96 90 94 - [sylvie.druelle@insee.fr](mailto:sylvie.druelle@insee.fr)  
M. SAUL - 01 30 96 90 70 - [monique.saul@insee.fr](mailto:monique.saul@insee.fr)  
Fax : 01 30 96 92 35  
Site internet du CRIES : [www.cries-idf.fr](http://www.cries-idf.fr)

## **Synthèse de la rencontre du 7 décembre 2017**

# **Les entreprises franciliennes**

**CRIES de la Région Île-de-France**  
Les secrétaires générales du CRIES  
*Sylvie DRUELLE et Violaine BONNEVILLE*



## **Sommaire**

<b>Intervenants .....</b>	<b>5</b>
<b>Ouverture de la rencontre.....</b>	<b>7</b>
<b>Présentation de l'organisation de la rencontre .....</b>	<b>8</b>
<b>Les différents concepts d'une entreprise et cadrage national .....</b>	<b>9</b>
<b>Les entreprises franciliennes : caractéristiques et périmètre ; les particularités du système productif francilien.....</b>	<b>14</b>
<b>Les créations d'entreprises .....</b>	<b>18</b>
<b>Le point sur les auto-entrepreneurs franciliens .....</b>	<b>21</b>
<b>Les défaillances d'entreprises.....</b>	<b>23</b>
<b>Zoom sur les start-up franciliennes .....</b>	<b>27</b>
<b>Clôture de la rencontre .....</b>	<b>31</b>
<b>Sigles et abréviations .....</b>	<b>32</b>



## **Intervenants**

**Eric Forti**, Président du CRIES d'Île-de-France

**Marie-Christine Parent**, Vice-présidente du CRIES d'Île-de-France

**Henri Mariotte**, Direction générale de l'Insee - Chef de la division Infrastructures et répertoire statistiques

**Laure Omont**, Insee Île-de-France - Chargée d'études

**Lynda Pichart**, Insee Île-de-France - Chargée d'études

**Yves Burfin**, CROCIS - Chargé d'étude « démographie d'entreprises »

**Patrick Jaby**, Banque de France - Directeur des affaires régionales Île-de-France

**David Cousquer**, Créateur et Gérant de Trendeo



## Ouverture de la rencontre

### **Éric Forti**

Bonjour et bienvenue à cette matinée thématique organisée par le CRIES.

Je remercie tous les membres du bureau du CRIES : l'Insee, la Région, le CESER, et particulièrement la Préfecture de Région en la personne de Christophe Centonze pour l'accueil et les conditions de travail plutôt agréables dans ce bel auditorium.

Le bureau du CRIES a choisi de travailler ce matin sur l'entreprise en Île-de-France : y-a-t-il des spécificités, des secteurs, des filières particulières, des caractéristiques de modes d'entrepreneuriat qui pourraient intéresser tous les acteurs du développement économique, et plus largement tous les habitants franciliens.

Pour un tas de raisons que nous pouvons imaginer, et l'une des plus importantes est que l'on a coutume de dire que la région Île-de-France est une région économique, et même la plus importante d'Europe semble-t-il – encore faudrait-il vérifier ce que l'on entend par « importante » et « économie » – et qu'à ce sujet la commande politique régionale est très souvent centrée autour du développement économique et de ses conséquences sur l'emploi, sur les transports, sur la vie quotidienne.

Il nous a donc semblé intéressant au bureau du CRIES, comme c'est l'objet du CRIES en général, de spécifier les méthodes d'observation qui sont utilisées par les uns et les autres, et particulièrement par l'Insee sur cette question des caractéristiques d'entreprises et des tendances de leur développement et de leur structuration sur le territoire francilien.

Une deuxième raison peut être évoquée : l'évolution de la répartition des compétences entre les différents pouvoirs publics, les différentes collectivités locales et les échelons de l'État, la fameuse loi Notre qui spécifie que la région Île-de-France, comme toutes les régions, a cette compétence de l'accompagnement, du développement économique, de la formation professionnelle, de tout ce qui peut participer du développement des formes d'entreprises que nous allons particulièrement observer ce matin, dans un rapport qui doit évoluer dans notre région avec le développement de la Métropole Grand Paris qui constitue aussi un enjeu majeur sur le développement économique, et notamment les caractéristiques franciliennes des entreprises sur ce territoire.

Sans être plus long, je vais passer la parole à Marie-Christine Parent, Directrice de la direction régionale Insee Île-de-France, que je remercie pour cet investissement important de l'Insee dans le fonctionnement du CRIES.

## Présentation de l'organisation de la rencontre

### Marie-Christine Parent

Bonjour. En tant qu'Insee, j'ai un regret : les statistiques économiques suscitent moins les foules en matière de participation dans les journées du CRIES que les statistiques sociales, alors que les politiques de développement économique ont un net impact sur le développement social. Ainsi je vous remercie d'être tous présents aujourd'hui.

C'est une journée placée, comme le fait le CRIES, sur un mélange de présentation de travaux, mais aussi de présentation de sources et de méthodologie. Si vous le permettez, je souhaiterais la placer sous le signe de l'orientation 8 du code des bonnes pratiques européennes : qu'il y ait une procédure statistique adaptée, c'est à dire des statistiques de qualité fondées sur des procédures statistiques adaptées depuis la collecte des données jusqu'à leur validation.

Nous allons commencer effectivement par parler concepts et méthodes, mais il y aura des alternances avec des présentations de résultats. La première intervention sera faite par Henri Mariotte de la direction générale de l'Insee sur « qu'est-ce que c'est une entreprise ? ». Cela paraît évident, sauf que tout le monde ne met pas la même définition au niveau français et au niveau européen derrière ce terme, et qui dit *pas la même définition* dit *pas les mêmes statistiques, pas les mêmes chiffres produits*. Donc il est important de comprendre de quoi on parle. Ce sera la première présentation de Henri Mariotte.

Vous avez vu que l'Insee est très présent aujourd'hui à la tribune. En effet l'Insee gère le répertoire administratif des entreprises et des établissements SIRENE, ainsi qu'un certain nombre de sources et de productions statistiques complémentaires. Comme nous allons vous parler des concepts d'entreprise et de la manière dont on les mesure, il est important de vous faire un point sur les sources et la manière dont il faut les utiliser.

Après la présentation de Henri Mariotte, il y aura un zoom sur les entreprises franciliennes qui fait écho à une rencontre du CRIES de 2015, à laquelle avaient été présentés des travaux sur les entreprises franciliennes qui avaient soulevé cette remarque : « Mais les entreprises que vous présentez, ce sont des filiales de grands groupes qui sont implantés sur le territoire national. Elles n'ont de francilien que leur siège d'implantation. » A la demande du CRIES, nous avons donc souhaité rentrer un peu plus dans *qu'est-ce que serait une entreprise francilienne par rapport à une entreprise qui ne serait pas francilienne*.

Nous reviendrons sur des sujets qui passionnent toujours beaucoup, c'est la démographie d'entreprises : les créations, les cessations, la pérennité, les auto-entrepreneurs..., avec Patrick Jaby, de la Banque de France, pour la partie défaillances, et Yves Burfin du CROCIS qui interviendra à plusieurs reprises.

Et nous terminerons par quelque-chose d'un peu particulier dans le cadre des journées du CRIES. Nous donnerons la parole sur les start-up franciliennes à un organisme privé, ce qui est toujours un peu délicat lorsqu'on fait de la statistique publique. Mais il nous a paru intéressant d'avoir un éclairage d'expert au-delà des sujets méthodologie, statistique, et code de bonnes pratiques.

Voilà le déroulement de la matinée. Je passe la parole à notre premier intervenant, Henri Mariotte.

## Les différents concepts d'une entreprise et cadrage national

### Henri Mariotte

Merci. Je suis à la direction générale de l'Insee, au sein de la direction des statistiques d'entreprises et du département Répertoire, infrastructures et statistiques structurelles. Je suis le chef de la division Infrastructures et répertoire statistiques. Ce premier exposé porte sur la définition du concept d'entreprise, l'évolution de cette définition et l'évolution de la pratique de l'Insee dans la prise en compte de concept d'entreprise.

La définition du concept d'entreprise vient d'un décret de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008. Je vais détailler trois articles de ce décret.

Un premier article définit la notion d'entreprise à prendre en compte dans les études statistiques et les analyses statistiques. La définition vient d'un règlement européen de 1993 qui n'avait jamais vraiment été appliqué à l'Insee, ni même dans l'ensemble des pays européens. A partir de 2008, il a été décidé de mettre en pratique cette définition européenne. L'entreprise y est définie comme la plus petite combinaison d'unités légales - pour parler un langage courant, les unités légales sont les siren - qui est une unité organisationnelle et qui a une certaine autonomie dans l'attribution des ressources courantes. Elle est relativement floue, comme l'était la définition de 93 au niveau européen. Un rapport du CNIS de 2008 préconise de plus prendre en compte dans l'analyse statistique la notion de groupe.

L'article deux de ce décret définit les variables sur lesquelles repose le calcul pour déterminer la catégorie de l'entreprise : le chiffre d'affaires et le total de bilan qui sont des variables assez classiques, et l'effectif pour lequel le décret préconise de prendre en compte l'effectif en équivalent temps complet. L'effectif est censé comprendre tous les effectifs salariés, non salariés, et les effectifs non payés directement par l'entreprise, tels les intérimaires. Or la définition de l'Insee repose essentiellement sur l'effectif salarié. Concernant les intérimaires, nous rencontrons des difficultés pour connaître le lieu de travail au cas par cas. Nous sous-estimons donc certainement un peu les catégories que nous définissons.

L'article trois du décret définit une nouvelle classification des entreprises en quatre catégories : grandes entreprises, entreprises de tailles intermédiaires, petites et moyennes entreprises, et dans ces petites et moyennes entreprises : micro-entreprises, avec des seuils majeurs en termes d'effectifs à 10, 250 et 5 000, et des correctifs à partir des variables économiques. Ainsi une entreprise qui a un effectif inférieur à 5 000 mais qui a de gros montants de chiffre d'affaires ou de total de bilan peut néanmoins être reclassée en grande entreprise. Cela permet de tenir compte aussi de la taille économique, et pas seulement de la taille en termes d'emploi.

Nous allons voir comment l'Insee prend en compte cette définition de l'entreprise, et notamment l'aspect un peu flou de la définition, à savoir l'unité organisationnelle qui a une certaine autonomie dans l'attribution des ressources courantes. Pour les plus grands groupes, actuellement une cinquantaine, l'Insee travaille avec eux pour définir en leur sein quelles sont les branches opérationnelles des groupes, et si ces branches opérationnelles ont une certaine autonomie par rapport au centre de décision du groupe. L'Insee définit ainsi pour chacun une ou plusieurs entreprises profilées et leurs contours en termes d'unités légales et de siren. Pour les autres groupes - l'Insee en dénombre actuellement environ 120 000 - l'Insee va considérer que l'entreprise équivaut au groupe. A quelques exceptions près, on exclut toutes les filiales agricoles, les filiales financières pour lesquelles les notions de chiffres d'affaires diffèrent du reste de l'économie, et les unités non marchandes qui n'ont pas de chiffre d'affaires, ni de données économiques - généralement, ces unités non marchandes sont des têtes de groupes ; elles ne sont pas dans le groupe, mais elles peuvent être à la tête d'un groupe. Puis il reste tout ce qui est hors groupe : les unités légales productives marchandes indépendantes pour lesquelles *l'entreprise = l'unité légale*. Ainsi le décret LME définit les catégories d'entreprises qui deviennent une référence pour l'ensemble de l'analyse statistique. Avec l'approbation du CNIS,

l'Insee diffuse publiquement cette notion de catégories d'entreprises avec une réserve, qu'elle soit diffusée non pas en quatre, mais en trois catégories : grandes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et PME. Les micro-entreprises sont incluses dans la catégorie des PME, notamment parce qu'il peut y avoir un flou de passage avec la non prise en compte des effectifs non salariés. Cela ne pose pas de problème en niveau agrégé, mais cela peut en poser en niveau détail d'une année à l'autre. La diffusion publique se fait *via* deux médias. Sur le site Insee.fr, un lien permet à chacun de vérifier la catégorie d'entreprise d'une unité légale (siren). Actuellement nous sommes sur la catégorie d'entreprise de 2015. La diffusion publique se fait aussi au travers du site de diffusion publique de SIRENE [www.sirene.fr](http://www.sirene.fr).

A l'Insee, le dépositaire de la catégorie d'entreprises c'est le répertoire statistique Sirius. Ce répertoire est venu en complément de SIRENE car nous nous sommes aperçus que SIRENE, qui est un répertoire administratif, présente un certain nombre de contraintes liées à sa fonction administrative. Ce répertoire Sirius s'est mis en place à partir des années 2010. Il a été défini pour prendre en compte tous les besoins de l'ensemble de la statistique d'entreprise en termes de référence. Actuellement l'Insee passe progressivement en statistique d'entreprise, de SIRENE à Sirius, de l'unité légale productive marchande qui était considérée comme l'entreprise jusque là à l'entreprise statistique telle qu'elle est définie par le décret LME. L'Insee travaille à ce passage complet selon un processus mis en place à partir de la fin des années 2000 : le profilage. Le profilage, pour les grands groupes, c'est le travail que nous faisons avec les groupes pour définir en leur sein les entreprises au sens statistique. Le répertoire Sirius a vocation à être la référence pour l'ensemble de la statistique d'entreprise, que ce soit l'Insee, que ce soit tout le système statistique d'entreprises public : les services statistiques publics ministériels, la Banque de France dans sa partie Direction de la statistique... Dans Sirius l'unité de base c'est l'entreprise, et non plus l'unité légale contrairement à SIRENE. Mais Sirius contient aussi l'ensemble des unités légales parce que nous en avons besoin pour définir les contours des entreprises. Sirius est aussi le garant et l'outil qui calcule la catégorie d'entreprise et qui la diffuse au monde des statistiques d'entreprises, et aussi publiquement. C'est un outil central au sein de la statistique d'entreprise. Le répertoire Sirius est géré dans ma division.

Nous allons voir quelques conséquences du passage à l'entreprise.

- Concernant les grands groupes, nous avons 50 groupes qui définissent environ 100 entreprises en leur sein. En moyenne c'est deux, pour certains groupes c'est une, et pour les groupes les plus découpés ça va jusqu'à six. Ces cent entreprises vont remplacer environ 20 000 unités légales productives marchandes qui étaient considérées comme entreprises auparavant.
- Pour les autres groupes, environ 123 000 groupes – une publication sort la semaine prochaine sur ce thème<sup>1</sup>, on considère que le groupe est égal à l'entreprise, hors la filière agricole gérée essentiellement par le SES (service statistique ministériel du ministère de l'agriculture), les filiales financières qui sont de la compétence de la Banque de France et pour lesquelles la notion de chiffre d'affaires n'a pas le même sens (la notion importante est le produit bancaire et non pas le chiffre d'affaires), et les unités non marchandes. On crée ainsi environ 90 000 entreprises car un certain nombre de groupes vont se retrouver avec une seule filiale, donc l'unité légale reste l'entreprise. Ces 90 000 entreprises sont constituées de 280 000 unités légales.
- Concernant ce qui est hors groupe, l'unité légale productive marchande est égale à l'entreprise. En nombre elles sont largement majoritaires : 92% des entreprises, mais en termes de poids économique, ces 92% ne représentent que 29% ou 30% selon que l'on parle de l'effectif ou de la valeur ajoutée. Même si elles paraissent importantes en nombre, il faut relativiser le poids de ces unités.

---

<sup>1</sup> Voir sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr), Insee Première n°1679 du 12 décembre 2017 « 123 000 groupes implantés en France en 2015, dont seuls 220 ont 5 000 salariés ou plus »

En matière d'analyses statistiques, quelles sont les conséquences de ce passage de l'unité légale productive marchande à l'entreprise statistique ? En termes de répartition en fonction de la taille, le poids des grandes entreprises augmente largement quand on passe du concept d'unité légale au concept d'entreprise. En unités légales, les grandes entreprises représentent 13% des effectifs alors qu'elles représentent 27% des entreprises statistiques. Ce reclassement est encore plus massif si l'on regarde les chiffres d'affaires à l'exportation ou sur le total de bilan selon que l'on analyse en unités légales ou en entreprises : on passe de moins de 20% à plus de 52%. Nous voyons que le passage n'est pas neutre en termes d'analyse statistique. Il y a aussi des modifications importantes de répartition sur le secteur économique dans lequel travaillent ces entreprises. Des filiales de grands groupes industriels dont l'activité se rapporte au commerce ou au service vont être reclassées en industrie du fait de la nouvelle définition. Du coup, nous voyons que la part de l'industrie augmente de quatre points entre l'analyse en unités légales et l'analyse en entreprises statistiques, passant de 24 à 28%. Dans le secteur commerce-transport-hébergement-restauration, c'est essentiellement le commerce qui diminue, les filiales commerciales étant reclassées dans l'industrie car elles commercialisent les produits industriels du groupe. La part des activités scientifiques et techniques ou de soutien aux entreprises baisse également de deux points.

A l'Insee, la notion de groupe s'avère substantielle dans cette mise en place de l'entreprise, d'où l'importance du système d'information Lifi géré aussi par l'Insee. Ce système d'information gère l'ensemble des liaisons financières dont nous avons connaissance par les sources que l'on utilise : sources administratives ou sources commerciales. A partir de ces liaisons financières, nous constituons les groupes de sociétés. On peut donc considérer que Lifi est le répertoire français des groupes. C'est un intrant indispensable au profilage et à la définition de l'entreprise en tant qu'unité statistique. Lifi détermine l'ensemble des groupes en France et alimente chaque année le répertoire Sirius sur l'ensemble de ces groupes et leurs contours, ce qui permet alors de définir les entreprises profilées.

Nous allons faire un zoom sur deux sources particulières : ce sont les processus fondamentaux de l'Insee en terme de statistique structurelle d'entreprise.

- Le premier est le processus ESANE qui est le processus phare en termes de statistique structurelle sur les comptes des entreprises. Ce processus repose d'une part sur l'utilisation des données fiscales qui nous sont fournies annuellement par la DGFIP, et d'autre part sur une enquête auprès de 120 000 unités légales, l'enquête ESA (enquête structurelle annuelle) qui procure des informations complémentaires, notamment la ventilation du chiffre d'affaires d'une entreprise entre ses différents secteurs d'activités. ESANE intègre progressivement la notion d'entreprise au sens statistique, au sens entreprise profilée.
- Le deuxième grand processus est la démographie structurelle d'entreprise. Ce processus n'a pas d'enquête. Il repose uniquement sur des données disponibles à l'Insee. Actuellement il repose sur les données issues du répertoire SIRENE. Nous verrons l'évolution en cours autour de la démographie structurelle d'entreprise. Pour le moment, la démographie structurelle d'entreprise est encore basée sur le concept d'unité légale productive marchande.

ESANE intègre progressivement cette notion d'entreprise. Cette intégration a débuté en 2003, bien avant le décret LME, avec le cas de Peugeot qui avait décidé de mettre tous ses sites de production en SNC. Du coup on s'est aperçu que cela multipliait par entre deux et trois le chiffre d'affaires total de Peugeot d'une année sur l'autre. En termes d'analyse statistique, cela posait de gros soucis. A partir de là, il a été décidé avec l'ensemble des partenaires des SSM de définir l'unité statistique à partir des différentes unités légales de Peugeot, au moins des unités légales qui étaient concernées par la construction automobile (il y a d'autres secteurs d'activité chez Peugeot). Le profilage à l'Insee a commencé à partir de là. Cinq entreprises « historiques » ont été intégrées dans le processus ESANE, et celui qui a précédé (les enquêtes annuelles d'entreprises) : Peugeot, Renault, SEB, Accor et Saint-Gobain vitrages. Ce sont celles qui ont été profilées avant la mise en place du profilage officiel. A partir de 2013, la

cinquantaine de groupes de la cible 1 a été intégrée dans le processus ESANE. On ne diffuse plus en unités légales mais en entreprises statistiques sur ces groupes. A partir des données de 2017, qui seront disponibles en 2019, tous les groupes seront profilés, et la diffusion des statistiques d'entreprises va se faire intégralement sur la notion d'entreprise au sens statistique. Pour la cible 2, c'est à dire les groupes hors les plus grands groupes, du point de vue interrogation dans l'enquête structurelle annuelle ESA, ce sont toujours les unités légales qui vont être interrogées. Mais dans le processus d'échantillonnage, dans le processus de production et dans le processus de diffusion, ce sera la notion d'entreprise qui sera prise en compte. Comme Sirius est le répertoire de référence, toutes ces entreprises utilisées par le processus ESANE sont présentes dans Sirius, sinon ESANE ne pourrait pas fonctionner.

Un zoom sur le deuxième grand processus : la démographie d'entreprises. Elle permet des statistiques à divers niveaux géographiques, au niveau national, régional, et même au niveau local. Les deux grands thèmes sont le dénombrement des créations mensuelles d'entreprises et d'établissements, et le dénombrement des stocks annuels d'entreprises et d'établissements, au sens d'entreprises encore considérées comme des unités légales productives marchandes. Ces données sont disponibles sur insee.fr. Que peut-on tirer de la démographie d'entreprises en ce qui concerne la région Île-de-France ? D'après l'Insee Première sur les créations de 2016 publié en janvier 2017, il y a un boom important, notamment dans le secteur du transport et de l'entreposage, avec deux secteurs fins qui connaissent une augmentation très importante, parfois plus de 100% : le transport de voyageurs par taxi (immatriculation des VTC) et les activités de livraison à domicile qui ont beaucoup plus explosé en Île-de-France qu'en province. Dans ces deux secteurs, l'Île-de-France compte les trois quarts des créations. D'autres spécificités de l'Île-de-France : il y a plus de sociétés et plus de micro-entrepreneurs qu'en province ; l'Île de France est largement dominante dans le secteur de l'information-communication qui représente plus de 47 % des créations, et le secteur des activités scientifiques et techniques qui représente 42 % (essentiellement le conseil en affaires et la gestion). La démographie structurelle d'entreprises va évoluer pour être cohérente avec le règlement européen, et pour que l'Insee diffuse des données cohérentes entre ces différents processus. Elle démarre avec une analyse de l'existant qui est en cours. Puis nous allons définir le nouveau processus statistique et les travaux informatiques pour le mettre en place. Nous devrions déboucher en 2020 sur une mise en production du nouveau processus parallèlement au processus actuel, ce qui permettra de comparer les deux processus, démarche indispensable lorsque l'on change de processus. Les conséquences de cette évolution : le répertoire de base change puisqu'on passe de SIRENE à Sirius. Cela permet de bénéficier de travaux statistiques spécifiques de Sirius tels des travaux sur la cessation statistique : il y a un certain nombre d'unités légales toujours actives dans SIRENE mais qui n'ont plus de vie économique depuis plusieurs années ; on ne peut pas les cesser dans SIRENE du fait de contraintes administratives, mais on peut le faire dans Sirius parce qu'elles ne répondent plus à un certain nombre de critères depuis trois ou quatre ans ; cela correspond à une différence d'environ 200 000 unités. Le fait de comptabiliser une entreprise au sens statistique, et non plus au sens d'une unité légale productive marchande, conduit à une différence d'environ 200 000 unités. En termes de comptage dans la nouvelle démographie d'entreprises, du fait du changement de source de référence et du changement du concept d'entreprise, cela provoquera une diminution de 400 000 unités du nombre d'entreprises en France que l'on diffusera. Par contre, concernant les créations mensuelles, rien n'est changé car, au moment de la création, on considère dans la majorité des cas que la création d'une unité légale c'est la création d'une entreprise. Il n'y a pas de groupe, de lien de dépendance à ce moment là.

Je vous ai indiqué les données disponibles, que ce soit sur ESANE avec des données agrégées, que ce soit sur la démographie d'entreprises avec des données de détail sur les stocks ou les créations ou des données agrégées, notamment dans la BDM (banque de données macroéconomiques) avec des liens. Quelques travaux du PSAR « études économiques régionales » de Toulouse prennent en compte la notion d'entreprise au sens statistique ou la notion de groupe. En voici deux exemples : Territoires et centres de décisions économiques et Entreprises régionales. Il y a des publications de la direction régionale d'Île-de-

France autour de ces notions comme « 620 000 emplois franciliens dépendent d'un groupe étranger » avec l'interaction entre l'Île-de-France et la province sur l'importance des groupes. Pour les personnes extérieures à l'Insee, la mise à disposition des données se fait via le CASD (centre d'accès sécurisé aux données). Pour y accéder, il faut avoir déposé un dossier d'étude et de recherche au comité du secret du CNIS qui donne son aval au projet de recherche. Toutes ces données sont disponibles sur le CASD. Je vous remercie de votre attention.

## Les entreprises franciliennes : caractéristiques et périmètre ; les particularités du système productif francilien

**Laure OMONT**

Cette présentation s'articule autour de trois publications réalisées en 2017. J'évoquerai la première de ces trois études, qui vise à définir la nature des entreprises franciliennes et leur périmètre. L'intervention de Lynda PICHARD s'appuiera sur les deux autres publications, qui concernent les transferts d'établissements et l'implantation des groupes étrangers en Île-de-France. Ces sujets nous permettront d'analyser les caractéristiques du système productif francilien et les interactions qu'il entretient avec l'extérieur.

La première de ces trois études a été publiée au mois de septembre. Cette étude, à but pédagogique, vise à définir précisément l'entreprise francilienne. Pour parvenir à cet objectif, il est nécessaire de rappeler préalablement ce que sont les concepts d'établissement et d'entreprise. Un établissement est toujours localisé sur un lieu unique, ce qui permet de situer à la fois l'ensemble de son effectif et de son activité. En revanche, une entreprise peut disposer de plusieurs établissements installés dans des régions différentes. Par conséquent, ces concepts interrogent la notion d'entreprise régionale et l'ensemble des critères qui permettent de la caractériser.

Ce concept d'entreprise régionale est particulièrement difficile à définir. Or, toutes les entreprises peuvent être classées par niveau de *régionalité* et réparties dans les catégories suivantes :

- les entreprises mono-régionales, pour lesquelles tous les établissements sont situés dans la même région ;
- les entreprises quasi mono-régionales, pour lesquelles 80 % des effectifs sont situés dans la région considérée ;
- les entreprises majoritairement régionales, dont 50 % au moins des effectifs sont situés dans la même région ;
- les entreprises principalement implantées, dont les effectifs sont plus importants dans la région considérée que dans toute autre région ;
- les entreprises implantées, qui disposent *a minima* d'un établissement dans une région donnée.

Ces niveaux de *régionalité* ont des impacts différents sur la couverture d'emploi en Île-de-France. Les entreprises mono-régionales couvrent 37 % de l'emploi francilien. En incluant les effectifs des entreprises quasi mono-régionales, cette proportion est proche de 50 %. Elle atteint 65 % en ajoutant les effectifs des entreprises majoritairement régionales et 90 % en intégrant les entreprises principalement implantées. Enfin, les entreprises implantées couvrent la totalité de l'effectif francilien.

La répartition diffère également en fonction des secteurs d'activité. Dans les services, la couverture de l'effectif francilien est assurée dès les premiers niveaux de *régionalité*. Dans le secteur de l'industrie, cette couverture devient plus significative à compter du seuil des « entreprises principalement implantées ».

Dans des secteurs tels que l'imprimerie ou la production d'enregistrements, les entreprises mono-régionales et quasi mono-régionales couvrent par exemple 80 % des effectifs franciliens. En revanche, les entreprises mono-régionales et quasi mono-régionales ne représentent qu'une partie très minoritaire des effectifs du secteur automobile (y compris en incluant les effectifs des entreprises majoritairement régionales). Dans ce domaine d'activité, il sera donc indispensable

d'intégrer *a minima* l'échelon des entreprises principalement implantées pour obtenir une couverture significative.

Pour étudier une entreprise au niveau régional, il convient donc de déterminer un critère de *régionalité* pertinent. Par ailleurs, ce critère doit être adapté en fonction de l'objet de l'étude.

Par exemple, en Île-de-France, 92 % du chiffre d'affaires à l'export des entreprises implantées est par exemple généré par les entreprises multirégionales. Autrement dit, les entreprises mono-régionales ne réalisent que 8 % du chiffre d'affaires à l'export.

En conclusion, je souhaite rappeler quelques chiffres clés sur le système productif francilien. Actuellement, 827 000 entreprises sont implantées en Île-de-France, pour un total de 956 000 établissements et de 3,5 millions de salariés. La moitié de ces effectifs est répartie dans des établissements de 100 salariés ou plus. En outre, les secteurs spécifiques tels que l'édition, l'informatique, les services d'information ou les activités scientifiques et techniques sont deux fois plus représentés en Île-de-France que dans le reste du pays.

La présence des grandes entreprises est également considérable, avec 271 des 274 grandes entreprises nationales qui sont représentées en Île-de-France. L'influence des entreprises multirégionales est également importante, puisque 63 % des emplois franciliens sont situés dans des entreprises également implantées dans d'autres régions.

### **Lynda PICHARD**

Le système productif francilien est particulièrement dynamique et attractif. Je souhaite décrire ses principaux résultats au travers des deux études, qui concernent respectivement les transferts d'établissements et l'implantation des groupes étrangers.

L'étude sur les transferts d'établissements a été publiée au mois de janvier 2017. Ses résultats sont basés sur les transferts intercommunaux (transferts complets des moyens de production entre deux communes). Chaque année, 25 000 établissements en moyenne changent de commune, en provenance, à destination d'une autre région ou au sein de l'Île-de-France. Les trois quarts de ces transferts sont internes à la région, soit un total de 18 400 transferts. Les 25 % restant se répartissent entre 2 400 arrivées dans la région et 4 000 départs annuels, ce qui signifie que 1 600 établissements quittent chaque année l'Île-de-France.

Entre 2009 et 2014, le nombre d'établissements sortants de l'Île-de-France est resté systématiquement supérieur au nombre d'établissements entrants. En revanche, la situation est plus équilibrée en matière d'emploi. Les emplois transférés sont compensés chaque année et le solde des effectifs salariés est parfois positif. Ce phénomène s'explique par la taille moyenne des établissements qui emménagent en Île-de-France, légèrement supérieure à celle des établissements qui déménagent.

Pendant cette même période, les transferts entrants et sortants ont été particulièrement nombreux dans la petite couronne. En moyenne, 4,2 % des établissements présents en petite couronne se sont installés très récemment ou s'apprêtent à partir, contre 2,4 % à Paris et 2,6 % en grande couronne. Cette mobilité atteste de l'attraction économique du territoire, tandis que les mouvements de départ s'expliquent essentiellement par des phénomènes de pression foncière.

L'attractivité économique du territoire se traduit également par le taux d'implantation des groupes étrangers. Un groupe est considéré comme un groupe étranger si sa tête est localisée en dehors du territoire français.

L'Île-de-France est la première région d'implantation des groupes étrangers, avec 15 100 établissements qui relèvent du secteur marchand, pour un total de 620 000 emplois.

Cet effectif représente le tiers des emplois contrôlés par des groupes étrangers en France métropolitaine alors que l'Île-de-France concentre seulement le quart de l'ensemble des emplois salariés marchands. Enfin, l'Île-de-France est en deuxième position après la région

Grand Est pour le taux de pénétration, puisque 16,7 % des emplois salariés dépendent de groupes étrangers.

Les principaux pays investisseurs sont les États-Unis (27 % des effectifs, soit 165 600 salariés), le Royaume-Uni et l'Allemagne (environ 80 000 salariés chacun). Ces trois pays représentent plus de la moitié des effectifs salariés qui dépendent d'un groupe étranger. Par ailleurs, une analyse par secteur d'activité révèle que :

- un tiers des entreprises dans le secteur du commerce sont liées à des groupes étrangers (principalement le commerce de gros) ;
- 71 000 emplois dans les secteurs de l'information et de la communication dépendent d'un groupe étranger (soit 20 % de l'emploi salarié francilien de ce secteur) ;
- 82 000 salariés du secteur industriel dépendent de groupes étrangers en Île-de-France (soit 18 % de l'emploi salarié francilien de ce secteur).

### **Échanges avec la salle**

#### **Henri MARIOTTE**

Au niveau national, nous publierons en début d'année prochaine une étude sur l'implantation des groupes étrangers en France<sup>2</sup>. Je précise également que la nationalité d'un groupe est établie en fonction de la localisation de son centre de décision.

#### **Marie-Christine PARENT**

Le taux de pénétration des groupes étrangers en Île-de-France doit être pris en compte dans les politiques publiques. Pénétration veut dire attractivité, mais peut être synonyme de fragilité.

#### **Mireille FLAM, CESER Île-de-France - Conseillère**

Dans le secteur de l'immobilier d'entreprise, nous observons un mouvement de plus en plus important d'implantations en grande couronne, au détriment de la petite couronne. Depuis plusieurs années, ce mouvement s'accélère de manière spectaculaire. Vous avez indiqué que 1 600 établissements quittaient chaque année l'Île-de-France. Dans le même temps, vous avez évoqué la grande attractivité économique de cette région. J'aimerais donc que vous reveniez sur ces deux éléments qui me paraissent contradictoires. En outre, j'aimerais savoir si les établissements ont également de plus en plus tendance à s'implanter en grande couronne.

#### **Lynda PICHARD**

Les mouvements que j'évoquais concernent des transferts en nombre d'établissements. De plus, l'attractivité de la région doit être entendue comme une attractivité en termes d'emploi. Enfin, le phénomène de desserrement de l'activité économique vers la grande couronne a été important pendant plusieurs années, mais il s'est amoindri.

#### **Olivier LÉON, Insee Île-de-France - Directeur régional adjoint, Chef du service Études et Diffusion**

Les mouvements pour les entreprises et les populations sont sensiblement identiques. La première couronne joue un « rôle de récepteur » pour les personnes et les établissements à faible emprise foncière. La grande couronne accueille les établissements dont l'emprise foncière est plus importante et qui ont du mal à rester en petite couronne. Enfin, les flux entre

---

<sup>2</sup> Voir sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr), Insee Focus n°109 du 1<sup>er</sup> février 2018 « En 2015 en France, 1,8 million d'emplois dans les entreprises sous contrôle étranger »

Paris et la grande couronne sont plutôt à l'avantage de la ville de Paris mais ne concernent pas les mêmes secteurs d'activité et les mêmes types d'établissements.

Par ailleurs, j'aimerais souligner la complexité d'une analyse du tissu économique local, notamment dans le cadre de l'évolution de la diffusion via ESANE à l'horizon 2019. Par exemple, une entreprise au sens statistique qui passe de la catégorie PME à la catégorie ETI. Ce changement pourrait être dû seulement à ses unités légales situées en province alors que celles franciliennes ne changent pas.

Les constats sur les entreprises statistiques ne sont pas nécessairement applicables aux entreprises (unités légales) et aux établissements implantés localement.

### **Marie-Christine PARENT**

Je souhaite revenir sur les échanges de flux entre l'Île-de-France et la province. Ces flux sont déficitaires pour l'Île-de-France en nombre d'établissements, mais pas en nombre d'emplois. Je rappelle que les activités d'auto-entrepreneur sont généralement plus simples à délocaliser. Par conséquent, les mouvements de départs comprennent souvent un plus grand nombre d'auto-entrepreneurs que les mouvements d'arrivées. Ces constats soulèvent des enjeux d'attractivité du territoire, notamment par rapport au type d'entreprises qui doivent être ciblées.

## Les créations d'entreprises

### **Henri MARIOTTE**

Le SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) est un dispositif d'observation des créations d'entreprises et de leur évolution pendant les 5 premières années de vie. Il est géré par la division « Infrastructures et répertoire statistiques » de la Direction Générale de l'Insee. La maîtrise d'œuvre est assurée par le pôle national de compétence démographique des entreprises et des établissements situé à Nancy. Lancé il y a plus de vingt ans, ce dispositif d'enquête permet de mesurer plusieurs critères au moment de la création d'une entreprise. En 2018, nous interrogerons la septième génération de créateurs depuis sa mise en place.

Le SINE se concentre notamment sur le profil du créateur, le financement, les conditions de développement, les difficultés rencontrées ou encore sur la pérennité et l'évolution de l'emploi. Ces critères sont analysés durant les 5 premières années de vie de l'entreprise. Les interrogations sont conduites quelques mois après le lancement d'une entreprise, puis 3 ans et 5 ans après la date de création. Bien entendu, nous travaillons à partir d'échantillons de générations de créateurs d'entreprises, qui sont renouvelés tous les 4 ans.

La première phase d'interrogations vise à déterminer le profil du créateur, les caractéristiques de l'entreprise, les conditions de sa création et son financement. Les deux suivantes visent davantage à mesurer la pérennité de l'entreprise, son devenir, ses difficultés, ainsi que les évolutions de l'activité et de l'emploi.

À partir de 2010, une seconde enquête spécifiquement consacrée au régime des auto-entrepreneurs a donc été mise en place pour tenir compte de leurs particularités. Pour cette population, les modalités d'immatriculation d'une activité sont particulièrement simples, ce qui explique en partie l'explosion des créations d'auto-entreprises en 2010. Nous avons souhaité déterminer les facteurs du succès de ce nouveau régime et mesurer ses apports sur le terrain économique et social. Deux enquêtes ont donc été lancées, respectivement en 2010 et en 2014, parallèlement aux enquêtes sur les créateurs classiques.

Plus particulièrement, nous devons déterminer si l'activité d'auto-entrepreneur était une activité principale ou de complément. Nous avons étudié les profils de créateurs, la préparation des projets, les situations préalables et les modes de financement. Nous avons également analysé les caractéristiques des auto-entreprises et les activités parallèles éventuelles. Enfin, nous avons mesuré les perspectives d'avenir que les personnes interrogées envisageaient pour leur activité.

Les deux enquêtes « créateurs classiques » et « auto-entrepreneurs » ont été menées sur un échantillon national chacune de 40 000 unités. Les résultats obtenus sont en partie liés à des éléments structurels qui réapparaissent donc à chaque enquête. Toutefois, des écarts apparaissent également en fonction de chaque génération. Pour les auto-entrepreneurs, la variable activité principale ou de complément s'avère être fondamentale. Selon la catégorie, les profils sont généralement très différents, y compris en termes sectoriels. Dans le cas d'une activité principale, les créations sont le plus souvent liées à des personnes qui étaient en situation de chômage et qui ont souhaité créer leur emploi. Ils sont proches du profil des créateurs classiques. Pour les créations en tant qu'activité de complément, ce sont souvent des salariés et des retraités pour avoir un complément de revenu. Ils sont un peu plus loin du monde de l'entreprise proprement dit.

Pour chacune de nos publications, nous indiquons l'intervalle de confiance de l'ensemble des valeurs calculées. Ainsi, il est possible de déterminer si le résultat obtenu est significatif ou relativement imprécis. Sur [Insee.fr](http://Insee.fr), vous obtiendrez des liens pour consulter les chiffres d'Insee-Première et d'Insee-Résultats. Ces données sont également disponibles sur le CASD, mais consultables uniquement sur présentation d'un dossier de recherche au Comité du secret du CNIS. (voir le diaporama « Le dispositif SINE »)

## Yves BURFIN

En préambule, je précise que le CROCIS (Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des Services) est le centre d'observation de la CCI régionale.

En 2016, plus de 162 150 entreprises ont été créées en Île-de-France, soit une augmentation de près de 13 % par rapport à l'année précédente (+2,7 % en province). Il s'agit de la plus forte progression mesurée depuis six ans. Du fait de l'apparition du régime d'auto-entrepreneur, le nombre de créations a explosé en Île-de-France. En revanche, le nombre d'entreprises créées sous le régime classique a stagné jusqu'en 2012 et a de nouveau progressé à partir des années suivantes.

En 2016, l'augmentation du nombre de micro-entrepreneurs a atteint près de 14 %, après un recul de 7,7 % en 2015. Cet accroissement s'explique notamment par la création en décembre 2014 du régime de micro-entrepreneur, caractérisé par des démarches administratives plus contraignantes que le régime d'auto-entrepreneur. Ce phénomène a également été observé en province, où les écarts sont plus conséquents. Désormais, 46,8 % des entreprises créées en Île-de-France se constituent sur le régime micro-entrepreneur (40 % des entreprises en province).

En 2009 et en 2010, le taux de création d'auto-entreprises était particulièrement élevé. Cette première tendance a été suivie d'une phase de stagnation, puis d'un recul en 2015 et d'un regain en 2016. En outre, les créations d'entreprises classiques ont stagné entre 2009 et 2012 et elles ont augmenté entre 2012 et 2016. Ces tendances sont plus marquées en Île-de-France qu'en province.

En Île-de-France, 99 % des entreprises sont créées sous le statut d'entreprises individuelles (98 000 entreprises) et de sociétés commerciales (un peu moins de 63 000 entreprises). Elles sont constituées à 96% de professions libérales, de commerçants et d'artisans. Ce phénomène est sensiblement identique pour les sociétés, puisqu'elles sont créées à 99 % sous forme de SAS (Société par Actions Simplifiée) et de SARL.

Entre 2000 et 2015, celles-ci ont progressé de près de 4 % en moyenne chaque année. En revanche, le nombre d'entreprises individuelles est resté stable jusqu'en 2009. Avec le lancement du régime d'auto-entrepreneur, les créations d'entreprises ont considérablement augmenté, passant de 28 000 en 2008 à plus de 83 000 en 2009.

L'apparition du régime de micro-entreprise en 2015 a généré une baisse du nombre de créations. Toutefois, cette baisse a été compensée par les mouvements observés en direction des « entreprises individuelles autres que les micros-entreprises ». En 2016, cette tendance s'est inversée, mais les créations d'« entreprises individuelles autres que les micros-entreprises » ont continué à augmenter.

Par ailleurs, la grande couronne est un territoire moins dynamique que les autres territoires franciliens. Les créations d'entreprises y progressent moins rapidement. Elles augmentent d'environ 10 % annuellement, contre près de 14 % pour les autres territoires et 15 % à Paris. En outre, les créations en grande couronne représentent moins de 30 % du total des créations franciliennes, du fait d'une baisse de la part des micro-entreprises.

Néanmoins, ces conclusions doivent être mises en perspective avec le nombre d'entreprises créées dans l'année par rapport au stock d'entreprises existantes. Compte tenu d'un niveau de stock très important à Paris, le taux de créations y est par exemple très faible (13,5 %). Ce taux atteint 17,6 % en petite couronne, 15,5 % en grande couronne et il est inférieur à 12 % en province. De plus, ces créations se concentrent à près de 77 % dans le domaine des services, 13 % dans le commerce, 7,8 % dans la construction et 2,5 % dans l'industrie. Par secteur d'activité, la répartition des micro-entreprises varie également. Elle est de 26 % pour les commerces et de 52,3 % pour les services. La part reste faible pour les commerces, du fait qu'il n'est pas possible d'embaucher en cas de croissance du chiffre d'affaires.

Par rapport à l'année 2015, le nombre de créations est stable pour les commerces et pour les entreprises industrielles. Il a diminué de 3 % pour les entreprises de la construction, mais il est

en très forte hausse dans le domaine des services (près de 18 %). De plus, les activités de poste et de courrier ont considérablement progressé. Ce phénomène s'explique par l'embauche de nombreux livreurs qui sont généralement des prestataires, et qui travaillent sous le régime de micro-entrepreneur.

### **Échanges avec la salle**

#### **Henri MARIOTTE**

L'Insee publiera vers la fin du mois de janvier 2018 des statistiques supplémentaires sur les créations d'entreprises pour l'exercice 2017.

## Le point sur les auto-entrepreneurs franciliens

### Yves BURFIN

Cette présentation repose sur l'enquête SINE menée en 2014 auprès d'une cohorte de créateurs sous le régime de l'auto-entrepreneur. Je rappelle que ce régime a été créé en 2009 et que sa mise en place a été un succès immédiat. Néanmoins, ce régime a également été critiqué. Les artisans l'ont notamment interprété comme une forme de concurrence déloyale. Après sa mise en œuvre, le régime de l'auto-entrepreneur a donc fait l'objet de plusieurs ajustements, jusqu'à être requalifié en décembre 2014 en régime de micro-entreprise.

L'enquête SINE a dévoilé que 33 % des créateurs de micro-entreprises étaient âgés de moins de 30 ans. Or, cette tranche d'âge représente seulement 18 % des créateurs dans le cadre d'une entreprise classique.

Par ailleurs, 37 % des auto-entrepreneurs sont des femmes, alors qu'elles ne sont que 26 % parmi les créateurs d'entreprises classiques. Il apparaît également que 43 % des créateurs d'auto-entreprises disposent *a minima* d'un diplôme de niveau bac +3. En Île-de-France, cette proportion est sensiblement identique pour les entreprises classiques, mais elle n'est que de 29 % en province.

Le profil type de l'auto-entrepreneur francilien est donc une personne plutôt jeune, plus diplômée qu'en province. La proportion de femmes au sein de cette population est également plus importante que pour les entreprises classiques. Avant la création de leur entreprise, 45 % des auto-entrepreneurs étaient des salariés, tandis que 26 % étaient en situation de chômage. Après la création de leur activité, 40 % d'entre eux ont conservé une activité rémunérée. Enfin, seuls 55 % des auto-entrepreneurs génèrent une véritable activité économique, ce qui signifie que 45 % des auto-entreprises ne réalisent aucun chiffre d'affaires pendant l'année.

Dans le cadre de cette enquête, 58 % des nouveaux auto-entrepreneurs ont déclaré qu'ils n'auraient pas créé leur activité si ce régime spécifique n'avait pas été mis en place. Cette proportion a baissé de 17 points depuis 2010, et ce du fait d'une complexification des démarches de création. Pour 35 % des personnes interrogées, la création d'une auto-entreprise est motivée par la nécessité de parvenir à assurer son propre emploi. Pour 30 % d'entre elles, l'objectif était plutôt de développer une activité de complément.

Les personnes interrogées estiment que les principaux avantages de ce régime sont de pouvoir s'inscrire facilement, rapidement et de manière simple. Celles-ci ont également évoqué la simplicité des paiements de charge et des opérations de gestion comptable, la gratuité des formalités de déclaration et l'attractivité du taux d'imposition. En revanche, elles regrettent que les investissements, la TVA et les charges ne soient pas déductibles du chiffre d'affaires. Elles estiment également que le plafond du chiffre d'affaires annuel est trop bas et que les informations disponibles sur ce régime sont insuffisantes. Enfin, elles considèrent que le calcul des cotisations sur la base du chiffre d'affaires et non pas sur les bénéfices est un véritable inconvénient.

Par ailleurs, le nombre d'auto-entrepreneurs est plus important dans les services que dans les domaines du commerce et de la construction. La proportion d'auto-entreprises est également élevée dans les activités spécialisées scientifiques et techniques, ou encore dans les activités d'enseignement, de santé humaine, d'action sociale et dans les services aux ménages. Il n'est donc pas nécessaire de disposer d'un capital conséquent pour créer une auto-entreprise. Les deux tiers des auto-entrepreneurs se sont lancés seuls et 59 % d'entre eux n'ont injecté aucun investissement dans leur activité.

En outre, 21 % des auto-entrepreneurs ont engagé moins de 1 000 € au moment de la création de leur activité, tandis que moins de 10 % d'entre eux ont investi plus de 4 000 €. Un peu plus de 30 % des auto-entrepreneurs ont bénéficié d'un dispositif d'aide à la création (le dispositif le plus fréquent étant l'ACCRES). 68 % des personnes interrogées ont déclaré avoir rencontré des difficultés au moment de la création. Ces difficultés sont principalement :

- devoir effectuer seul les démarches (un tiers des réponses) ;
- parvenir à obtenir des conseils, des renseignements et des formations (27 % des réponses) ;
- régler les formalités administratives (un peu plus du quart des réponses).

Malgré son jeune âge, la population des auto-entrepreneurs n'a pas véritablement investi le champ numérique. Seuls 26 % des auto-entrepreneurs disposent d'un site internet, ouvert ou en construction.

Il s'agit la plupart du temps de sites vitrine (4 % des sites permettent la vente en ligne) et l'usage d'internet parmi les auto-entrepreneurs demeure relativement limité. Ceux-ci utilisent principalement les moteurs de recherche. Un peu plus d'un quart des auto-entrepreneurs utilisent les réseaux sociaux.

## Les défaillances d'entreprises

### Patrick JABY

Il n'existe pas de définition légale de la défaillance. En revanche, plusieurs procédures sont applicables aux entreprises en difficulté. Celles-ci se répartissent entre les procédures amiables et les procédures collectives. La notion de défaillance relève uniquement des procédures collectives. De plus, les défaillances se définissent par une cessation de paiement, qui donne lieu à l'ouverture d'une procédure judiciaire. Elles sont dénombrées en termes d'unités légales.

Dans un premier temps, la cessation de paiement est enregistrée. Chaque défaillance conduit à la rédaction d'une seule chronique. Celle-ci vise à répertorier l'ensemble des événements pouvant par exemple aboutir à une liquidation judiciaire, une reprise de l'activité ou un plan de continuation. En revanche, pour toute entreprise faisant l'objet d'une nouvelle procédure, une deuxième défaillance est comptabilisée. Les sources d'informations proviennent des greffes des tribunaux de commerce *via* l'outil Infogreffe. Les défaillances sont systématiquement enregistrées dans la base FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises), quelle que soit la taille de l'entreprise concernée.

Ces informations sont diffusées à la profession bancaire. En revanche, elles ne peuvent pas être communiquées de manière indéterminée. La durée de diffusion n'excède pas 2 ans pour un redressement judiciaire. Dans le cadre d'un plan de continuation, cette durée n'ira pas au-delà de la durée du plan fixée par le juge. La diffusion peut atteindre 3 ans à partir de la cessation de fonction du dirigeant ou 4 ans pour toutes les autres informations. Les données sont cependant conservées dans la base Fiben pendant une durée plus longue, aux fins d'études statistiques.

Au niveau national, le nombre de défaillances diminue depuis deux ans, après avoir fortement augmenté à l'occasion de la crise économique de 2007/2008. En septembre 2017, environ 55 000 défaillances avaient été dénombrées pendant l'exercice, soit une baisse de 8 % par rapport à septembre 2016. Plus généralement, le nombre de défaillances est en diminution, sauf pour les secteurs du transport et entreposage et de l'agriculture. En chiffres absolus, les défaillances sont plus fréquentes dans les secteurs de la construction et du commerce. L'hébergement et la restauration demeurent également des secteurs fragiles.

Parmi les 55 000 défaillances, près de 54 900 procédures concernent les PME, dont 52 000 sont des micros-entreprises (entreprises de moins de 10 salariés ou réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros).

Pour les ETI et les grandes entreprises, le nombre de défaillances est en hausse (+ 48,5 % par rapport à 2016), mais il est à relativiser compte tenu du faible nombre (49). Sur une période plus longue, les évolutions des TPE, des PME et de l'ensemble des entreprises sont relativement proches. Le nombre de défaillances demeure élevé, mais la tendance générale reste positive.

En outre, les entreprises défaillantes ne représentent que 0,4 % des encours de crédit déclarés à la Banque de France. Les défaillances n'ont donc pas engendré de pertes nettes très significatives pour le système bancaire. Les encours de crédit liés aux ETI et aux grandes entreprises sont presque inexistants. La proportion est un peu plus élevée pour les TPE et pour les très petites entreprises, mais celle-ci ne dépasse toutefois pas 1 %.

En Île-de-France, la tendance à la baisse du nombre de défaillances est moins prononcée que dans le reste du pays. La plupart des secteurs, en particulier ceux de la construction, le commerce, l'hébergement et la restauration où le nombre de défaillances est important, sont en diminution. En revanche, les difficultés demeurent importantes pour les secteurs du transport et de l'entreposage, pour lesquels le nombre de défaillances continue d'augmenter.

En particulier, sur le 3ème trimestre 2017, la baisse du nombre de défaillances a été très importante pour les activités financières, immobilières et d'assurances. Ces trois secteurs particulièrement affectés par la crise économique sont également ceux dont le redressement a

été le plus rapide. Par rapport au territoire national, l'évolution en Île-de-France est un peu plus défavorable, puisque la tendance à la baisse du nombre de défaillances ralentit légèrement. Ce ralentissement progressif sur les 12 derniers mois devra être davantage analysé s'il devait perdurer.

En Île-de-France et sur le territoire national, la très grande majorité des défaillances concerne les jeunes entreprises, c'est-à-dire les entreprises de moins de 7 ans d'existence. Néanmoins, les défaillances d'entreprises dont l'âge est compris entre 4 et 7 ans sont plus nombreuses en Île-de-France que dans le reste du pays où beaucoup n'atteignent pas le seuil des 3 ans d'existence. Ce fait s'explique peut-être par une meilleure qualité de l'écosystème en Île-de-France où les entreprises trouvent peut-être plus facilement des financements, et par un marché plus dense. Dans tous les cas, le seuil de 7 années reste difficile à franchir pour l'ensemble des entreprises.

Une analyse par département révèle que les défaillances sont les plus nombreuses à Paris, et fréquentes aussi en Seine-Saint-Denis. En outre, la diminution du nombre de défaillances concerne tous les départements. Elle est toutefois moins prononcée à Paris, plus rapide en Seine-Saint-Denis et particulièrement marquée en Seine-et-Marne.

Enfin, les défaillances sont plus que compensées par le dynamisme des créations d'entreprises, notamment en petite couronne. Ceci conduit à relativiser les chiffres sur les défaillances même si elles sont en diminution.

Dans les secteurs de l'industrie et de la construction, le repli des défaillances est sensible depuis le deuxième semestre 2016. Pour les activités financières et immobilières, une diminution très forte est observée depuis le début de l'année 2017.

Les secteurs du transport, de l'entreposage, de l'hébergement et de la restauration restent en difficulté. Toutefois, le nombre de défaillances pour l'hébergement et la restauration s'inscrit désormais dans une tendance à la diminution, après avoir atteint un pic en janvier 2016. Pour le transport et l'entreposage, le reflux est récent et reste à confirmer. Dans ces secteurs particulièrement fragiles et exposés à la forte concurrence, les évolutions sont généralement très erratiques, puisque les volumes de commandes sont généralement instables et imprévisibles.

### **Échanges avec la salle**

#### **Marie-Christine PARENT**

Je rappelle aux personnes qui s'intéressent à ces sujets que le site de l'Insee affiche chaque mois le tableau de bord de la conjoncture francilienne. Ce tableau reprend notamment les séries de créations d'entreprises, mais également les séries de défaillances fournies par la Banque de France.

#### **Éric FORTI**

Sauf erreur de ma part, il est difficile de mesurer les défaillances des micro-entrepreneurs. Sous ce régime, les activités peuvent rester à l'arrêt pendant plusieurs années sans que les tribunaux de commerce ou les greffes engagent des procédures. La seule exception est liée au cas d'une cessation de paiement de la part du micro-entrepreneur, ce qui demeure toutefois assez rare. De plus, la déclaration de dissolution n'est pas obligatoire pour une micro-entreprise.

#### **Henri MARIOTTE**

L'Insee récupère les statistiques sur les défaillances auprès de la Banque de France lorsqu'il souhaite les mettre à la disposition de ses statisticiens. Par ailleurs, je signale qu'il est important de ne pas confondre les défaillances et les cessations. Les défaillances induisent obligatoirement une procédure collective. Elles ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des cessations, la très grande majorité des cessations n'impliquant pas de

procédure judiciaire. En outre, les défaillances ne débouchent pas systématiquement sur des cessations, puisqu'un plan de continuation peut être établi.

Enfin, je rappelle que, pour les micro-entrepreneurs, l'absence de déclaration de chiffre d'affaires pendant 8 trimestres consécutifs donne lieu à une radiation de l'activité. En revanche, certains entrepreneurs individuels classiques qui n'exercent plus d'activité depuis longtemps restent immatriculés. Parmi cette population, la proportion de « faux actifs » est importante, en particulier lorsque l'entreprise n'emploie pas de salarié car la déclaration de dissolution n'est pas obligatoire.

### **Julien BLIN, Grand Paris Sud Est Avenir - Directeur de l'Observatoire des Études et du SIG**

Les données sur les défaillances ne sont disponibles qu'à l'échelle départementale. Or, un département comme le Val-de-Marne est par exemple scindé en trois parties distinctes. Nous invitons donc les producteurs de statistiques à prendre en compte *a minima* les 12 territoires de la métropole. Nous les encourageons également à produire des séries à l'échelle communale.

### **Patrick JABY**

À mon sens, il est effectivement possible de produire des données dont l'échelle est inférieure à celle du département. Il faut cependant arriver à produire des séries qui soient utilisables de façon pertinente, notamment sur la durée. Je souligne que nous pourrions également inclure dans nos études les emplois directement impactés par les défaillances. J'ajoute aussi compte tenu de la métropole du Grand Paris, qu'il serait intéressant de procéder à des analyses par bassin d'emploi ou par territoire.

### **Sandrine ANTONIO, Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise - Chargée de mission observatoire et benchmark**

Nous avons déjà demandé à la Banque de France de produire une étude à l'échelle communale et intercommunale. Il est donc possible de générer des données dont l'échelle est inférieure à celle du département. Par ailleurs, je souhaite savoir s'il est possible de distinguer dans les statistiques le caractère marchand ou non marchand des entreprises défaillantes.

### **Henri MARIOTTE**

De telles informations sont contenues dans le Siren et dans le Sirus. Nous collaborons avec la Banque de France sur ces aspects, en fournissant des données issues de nos répertoires de référence. Dès lors que nous disposons d'un Siren, nous pouvons déterminer si l'unité concernée est une unité productive marchande. À titre personnel, je ne pense pas que le nombre d'unités non marchandes pour les cessations de paiement ou pour les procédures collectives soit très élevé. Les défaillances d'entreprises concernent des unités productives marchandes dans 98 % ou 99 % des cas.

### **Éric FORTI**

Dans nos organismes de représentation des structures non marchandes, les procédures pour mesurer les défaillances sont différentes de celles employées pour les entreprises marchandes. Des cessations d'activité peuvent toutefois être liées à des cessations de paiement, puisque l'activité économique d'une association est assimilable à celle d'une entreprise marchande.

Le mode comptable est par exemple strictement identique. Les différences concernent essentiellement le bilan, puisqu'une association ne dispose pas de capital. J'ajoute que les chiffres sur les défaillances qui nous ont été présentés n'incluaient pas le non marchand.

### **Patrick JABY**

En effet. S'il y a des fournisseurs ou la présence de dettes, cela peut toutefois conduire à des cessations de paiement.

**Henri MARIOTTE**

Certaines associations peuvent être intégrées dans le secteur marchand, notamment lorsque leur modèle économique est similaire. Dès lors qu'elles génèrent plus de 50 % de leurs ressources sans recourir à des subventions, ces associations peuvent être comptabilisées parmi les entreprises.

## Zoom sur les start-up franciliennes

### David COUSQUER, Créateur et Gérant de Trendeo

Trendeo est une structure qui tente de recenser les investissements et les désinvestissements « non financiers » réalisés en France (c'est-à-dire les mouvements assortis de créations ou de suppressions d'emplois). Au travers d'une veille quotidienne sur un ensemble de 4 000 sources d'information, nous repérons les événements indiquant des changements d'effectifs dans les entreprises ou au sein des administrations. Pour chaque opération, nous remplissons une fiche synthétique qui comprend un descriptif de l'opération et plusieurs indicateurs standard.

Le principal indicateur quantitatif reprend le nombre d'emplois créés ou supprimés. Nous essayons également d'identifier le plus précisément possible la société que nous analysons, en utilisant notamment son code SIRET. Nous la classifions en micro-entreprise, en PME, en ETI ou en grand groupe. Enfin, nous la déterminons en fonction de plusieurs niveaux géographiques, depuis l'adresse et les coordonnées GPS jusqu'à l'échelle de la région.

Depuis le mois d'avril 2009, nous avons enregistré 53 000 opérations, pour 1,345 million d'emplois créés et 1,230 million d'emplois supprimés. Ces chiffres évoluent chaque jour, puisque nous incluons quotidiennement une trentaine de nouvelles informations. Il s'agit uniquement de données de flux, car nous ne disposons d'aucune information sur les stocks. De plus, ces données concernent principalement l'emploi.

Par rapport aux données produites par l'Insee, l'échelle est différente. Les emplois principalement marchands de l'Insee concernent au maximum près de 100 000 personnes, tandis que nos données incluent environ 40 000 emplois maximum. Nous identifions donc près de 0,4 % des mouvements effectifs. Le coefficient de détermination entre les deux séries est de 36 % au niveau trimestriel et il atteint près de 80 % pour les données annuelles.

Nous procédons également à des analyses par secteur. En fonction du domaine d'activité étudié, les opérations peuvent être plus ou moins simples à repérer. Dans le secteur automobile, la taille des entreprises est généralement plus importante et chaque mouvement est attentivement observé par la presse spécialisée. Ce n'est par exemple pas le cas dans le secteur du BTP, où la visibilité sur l'emploi est moins grande. De la même manière, il est plus simple d'identifier des créations d'emplois dans certaines régions plutôt qu'en l'Île-de-France. Toutefois, nous considérons que ces problématiques sont identiques pour les suppressions et les créations d'emplois, et qu'elles n'affectent donc pas le calcul du solde net.

Enfin, nous ne sommes pas en mesure de percevoir les très petites opérations dans les grandes entreprises, ainsi que les opérations au sein des TPE, de l'artisanat ou des exploitations agricoles individuelles.

Dans tous les cas, les données que nous produisons nous livrent des informations sur les grandes tendances de l'économie. La répartition géographique correspond globalement aux résultats des statistiques officielles.

Pour définir la notion de *start-up*, nous nous basons sur deux critères. Selon notre acception, une *start-up* doit avoir moins de six ans d'ancienneté et proposer un modèle d'affaires innovant. Bien entendu, ce second critère demeure assez subjectif. Il reste cependant relativement simple à identifier.

Depuis notre recensement effectué depuis 2014, nous avons identifié 2 677 *start-up* en France, pour environ 50 000 créations d'emplois. Je rappelle que les *start-up* sont généralement plus facilement identifiables que d'autres entreprises. Leurs activités sont suivies par la presse et par un ensemble de médias spécialisés. Par ailleurs, les *start-up* font l'objet d'un suivi attentif dès lors qu'elles atteignent une certaine taille. Il existe donc de nombreuses *start-up* qui se trouvent encore dans des incubateurs et qui n'ont pas été intégrées dans nos données.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, nous avons recensé 304 062 créations d'emplois en France, pour l'ensemble des secteurs et des entreprises. Parmi ces créations d'emplois, près de 30 000 sont

directement liées à des *start-up*, soit 10 % du total national. Il est possible que ce taux soit légèrement surévalué, dans la mesure où les *start-up* sont des structures souvent plus visibles que d'autres entreprises. Il est intéressant de noter que ce taux atteint 23,5 % en Île-de-France.

Il est également intéressant d'observer la dynamique de renouvellement des emplois. Pour y parvenir, nous calculons le nombre d'emplois créés dans un secteur, pour 100 suppressions d'emplois au sein du même secteur. Dans l'aéronautique, ce ratio atteint par exemple 191 %. Il est de 2 600 % dans le secteur du logiciel et de près de 8 000 % pour l'ensemble du champ des *start-up*. Par conséquent, les suppressions d'emplois au sein des *start-up* sont relativement faibles.

Par ailleurs, la notion de secteur d'activité est souvent problématique pour les *start-up*. Celles qui sont par exemple liées à la production de drones reposent sur un grand nombre d'activités principales exercées (APE) très différentes. Par rapport au code APE, nous procédons à un reclassement en 88 domaines en fonction de l'estimation de l'activité réelle de l'entreprise. Il résulte de ce découpage que près de 40 % des *start-up* sont directement liées au développement de logiciels (45 % en Île-de-France).

Le reclassement montre aussi qu'entre 2015 et 2017, en tenant compte du solde net d'emplois créés et supprimés, les *start-up* occupent la 3<sup>e</sup> position en matière d'emplois derrière les entreprises hors *start-up* de développement de logiciels et celles du commerce de détail hors voitures et motos.

Nous faisons aussi une répartition de typologie d'activité des sites, qui montre que le nombre d'emplois dans les *start-up* est 4 à 5 fois plus important que dans les centres de recherche et de développement.

Entre 2015 et 2017, 43 749 créations d'emplois ont été identifiées pour Paris, dont un peu plus de 12 000 qui relevaient directement des *start-up*, soit 30 % du total. Ces créations d'emplois dans les *start-up* sont concentrées principalement dans le deuxième arrondissement de la capitale.

Après Paris, la part des emplois créés dans des *start-up* concerne les zones d'emplois de Cergy, Saclay et Orly, tandis qu'aucune création d'emploi n'a été enregistrée dans certaines zones d'emplois telles que celles de Mantes la Jolie, Meaux ou Rambouillet. Pour la région Île-de-France, ce taux atteint 22 %. Les emplois issus de *start-up* sont majoritairement situés à Paris, puis à Bordeaux et à Toulouse. 85 % des emplois liés à des *start-up* se situent dans les 31 premières zones d'emploi du territoire français. A contrario, 29 % des emplois industriels sont accueillis dans ces mêmes zones.

Pour les emplois de recherche et développement et de quartiers généraux des secteurs industriels, cette proportion est de 68 %.

La répartition des levées de fonds par zone d'emploi est également un facteur que nous analysons. Nous avons relevé que 60 % de ces levées étaient concentrées sur la zone d'emploi de Paris au détriment de celles de Toulouse, Lyon, Grenoble et Montpellier.

Si on fait le comparatif avec la répartition des levées de fonds aux États-Unis, l'aire métropolitaine de San Francisco, qui arrive en tête des levées de fonds, ne représente que 35 % de celles-ci.

La même étude au niveau régional montre qu'en France, l'Île-de-France arrive en tête avec 65 % des levées de fonds. Aux États-Unis, il s'agit de la Californie avec 55 %. Viennent ensuite sur notre territoire, l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie. La répartition de la part des levées de fonds est ensuite similaire pour les régions de chacun de ces deux pays.

## Échanges avec la salle

### **Marie-Christine PARENT**

Je tiens à préciser que les données de la société Trendeo sont produites pour être vendues. Celles-ci ne relèvent donc pas du principe d'accessibilité des statistiques pour tous. Par conséquent, il n'est pas possible de les comparer avec les données qui sont produites par l'Insee. Bien entendu, cette intervention ne remet pas en cause la qualité du travail que vous menez sur les *start-up*.

### **David COUSQUER**

Sauf erreur de ma part, toutes les statistiques produites par l'Insee ne sont pas nécessairement gratuites.

### **Éric FORTI**

J'aimerais que vous précisiez les critères que vous retenez pour définir la notion de *start-up*. Dans quelle mesure les emplois générés par une *start-up* sont-ils par exemple différents de ceux d'une autre entreprise ?

### **David COUSQUER**

Les données que nous produisons sont ouvertes et gratuites pour les chercheurs. Actuellement, une dizaine de chercheurs utilisent certaines de nos données dans le cadre de leurs travaux. En outre, pour être qualifiée de *start-up*, une entreprise doit avoir moins de six ans d'ancienneté et proposer un modèle de business innovant. Bien entendu, le caractère innovant d'une activité est toujours délicat à définir.

Nous ne détenons pas de données sur les emplois. Nous ne sommes donc pas en mesure de qualifier la nature des emplois créés par des *start-up*. Notre méthodologie vise à recenser des annonces et nous essayons de prendre en compte autant que possible la notion d'emploi à temps plein. Je souligne que la corrélation est souvent forte entre la nature des emplois et le secteur d'activité de la *start-up*. Le métier de programmeur est par exemple particulièrement représenté. Enfin, après 6 ans d'existence, les entreprises ne sont plus considérées comme *start-up* dans notre base. Il n'existe pas de définition administrative ou juridique de la notion de *start-up*.

### **Henri MARIOTTE**

L'Insee n'a pas élaboré de définition de la *start-up*. En revanche, l'Insee propose, en collaboration avec Eurostat et l'OCDE, une définition des entreprises à forte croissance. Au sein de cette catégorie, l'institut identifie les « gazelles », c'est-à-dire les entreprises à forte croissance dont l'âge est inférieur à 5 ans. Pour qu'une entreprise soit considérée comme une entreprise à forte croissance, son effectif doit avoir augmenté d'au moins 20 % en moyenne sur trois années consécutives.

### **Marie-Christine PARENT**

Pouvez-vous préciser de quelle manière vous parvenez à identifier les *start-up* en vous appuyant sur les levées de fond ?

### **David COUSQUER**

Nous ne définissons pas les *start-up* à partir des levées de fonds. Pour enregistrer une entreprise dans nos données, une création d'emploi est nécessaire.

Toutefois, le suivi des levées de fonds constitue une exception à ce principe. Nous enregistrons les entreprises qui mettent en place ces levées, y compris lorsqu'elles ne génèrent aucune création d'emploi. Très souvent, les levées de fonds sont corrélées aux *start-up*, bien que cette association ne soit pas systématique. Plus généralement, si nous tenions uniquement compte

du taux de croissance des emplois, nous limiterions nos recherches aux *start-up* les plus importantes. L'identification des levées de fonds nous permet donc d'élargir notre champ de recherche.

### **Mireille FLAM**

Je m'étonne que vous ne mentionniez pas l'utilisation du numérique dans votre définition des *start-up*. Par ailleurs, je souhaite savoir quels sont les types de *start-up* qui se développent aujourd'hui en Île-de-France et quels sont les secteurs les plus concernés. Enfin, je me demande si ces nouvelles *start-up* induisent nécessairement la création de nouvelles infrastructures.

### **David COUSQUER**

D'une part, il est très difficile de circonscrire une *start-up* à un secteur d'activité particulier. D'autre part, un grand nombre de *start-up* reposent sur le croisement entre une activité numérique et une activité plus traditionnelle. À mon sens, les *start-up* se développent généralement au sein d'un secteur traditionnel, qu'elles contribuent à bouleverser en recourant aux outils numériques. Je signale aussi qu'aujourd'hui, 12 % des *start-up* relèvent par exemple de la fabrication d'objets industriels (prototypage par exemple).

### **Éric FORTI**

Si je résume nos échanges, il apparaît qu'une *start-up* est une entreprise qui démarre son activité et dont l'existence est inférieure à 6 ans. Cette notion est donc proche du concept de « gazelle » proposé par l'Insee. De plus, la *start-up* est souvent caractérisée par un certain nombre de critères, tels que le recours à l'expérimentation ou la capacité à lever des fonds.

Les *start-up* s'inscrivent en grande partie dans la transition numérique à laquelle nous assistons actuellement. Elles participent également au développement de l'emploi. La plupart ont vocation à être rachetées par de grands groupes, du fait d'un contexte économique global qui encourage les regroupements afin de renforcer leur compétitivité à l'international.

## **Clôture de la rencontre**

### **Éric FORTI**

Cette matinée sur les entreprises franciliennes illustre bien le fondement et les objectifs du CRIES. Cet organisme vise à réfléchir en priorité sur les méthodologies d'observation et la rigueur des définitions. Ces définitions constituent des outils qui permettent ensuite d'observer des champs de l'économie ou des faits sociaux sur un territoire.

Il est particulièrement important de nous accorder sur les concepts de base et sur les modes d'observation que nous sollicitons pour analyser des faits. Le cas échéant, nous prendrions le risque de produire des résultats erronés. Nous poursuivons donc ce travail, notamment pour renforcer la cohérence entre nos observations et les données européennes, et afin de proposer des politiques publiques cohérentes.

L'Île-de-France compte un nombre plus important de micro-entrepreneurs que le reste du territoire français. D'une certaine manière, cette tendance à l'individualisation de l'entreprise pourrait être comparée à la montée de l'individualisme au sein de nos sociétés.

Pour le moment, nous ne mesurons pas encore les conséquences à moyen et à long terme de la simplification des procédures de création d'une entreprise. Les répercussions sur le champ social relèvent d'une autre question, que nous traiterons peut-être à l'occasion des journées consacrées à la santé, au début de l'année 2018.

## **Sigles et abréviations**

APE : Activité principale exercée  
ACCRE : Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise  
BDM : Banque de données macro  
BTP : Bâtiment et travaux publics  
CASD : Centre d'accès sécurisé aux données  
CESER : Conseil économique, social et environnemental régional  
CCI : Chambre de commerce et d'industrie  
CNIS : Conseil national de l'information statistique  
CRIES : Comité régional pour l'information économique et sociale  
CROCIS : Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services  
DGFIP : Direction générale des Finances publiques  
DR : Direction régionale  
ESA : Enquête structurelle annuelle  
ESANE : Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises  
ETI : Entreprise de taille intermédiaire  
FIBEN : Fichier bancaire des entreprises  
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques  
LIFI : Liaisons financières entre sociétés (Enquête sur les)  
LME : Loi de modernisation de l'économie  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
PME : Petite et moyenne entreprise  
PSAR : Pôle de services de l'action régionale  
SARL : Société à responsabilité limitée  
SAS : Société par actions simplifiée  
SIG : Système d'information géographique  
SINE : Système d'information sur les nouvelles entreprises  
SIREN : Identifiant à neuf chiffres attribué par l'Insee à toute personne physique ou morale inscrite au répertoire des entreprises et des établissements  
SIRENE : Système Informatique pour le Répertoire des ENtreprises et des Établissements  
SIRET : Numéro unique d'identification attribué à chaque établissement par l'Insee  
SIRUS : Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques  
SNC : Société en nom collectif  
SSM : Service statistique ministériel  
TPE : Très petite entreprise

